

Délibération du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à VIGNER Jean-Philippe
LECACHEUR Julien	à PAVILLON Jean-Paul
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

| GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

| MINETTO Jacques et RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 17 septembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 24 septembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2309-19 | Education - Natation scolaire – Convention de mise à disposition des bassins des communes d'Angers et de Rochefort-sur-Loire

Madame Valérie LIOTON, adjointe au maire en charge de L'enfance- jeunesse, Petite Enfance et Education, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 portant sur les compétences communales,

Vu les projets de convention de mise à disposition des bassins d'Angers et de Rochefort-sur-Loire et la ville des Ponts-de-Cé,

Vu la circulaire n° 2011-090 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des premier et second degré,

Considérant que la ville des Ponts-de-Cé ne dispose pas des équipements appropriés pour permettre de répondre aux exigences de la réglementation en matière d'apprentissage de la natation dans le premier degré,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 16 septembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention et du contrat à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et les villes d'Angers et de Rochefort-sur-Loire,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer lesdites convention et contrat, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le maire,
Jean-Paul PAVILLON**

